

ARRÊTÉ n° Arr20240606-050
Portant réglementation temporaire de l'utilisation de l'Etang Communal
Le samedi 8 juin 2024

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton en date du 03/06/2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'utilisation de l'Etang Communal le samedi 8 juin 2024 de 12h00 à 17h00 en vue du Concours de Pêche Enfants,

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'étang sera réservé aux participants du Concours de Pêche Enfants organisé par l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton, **le samedi 8 juin 2024 de 12h00 à 17h00.**
Seule la partie pour les carpistes est autorisée pour les autres pêcheurs.

Article 2 - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

Fait à CETON, le 6 juin 2024

Le Maire,

André BESNIER



Affiché le *8 juin 2024*